# Complément d’information pour les fiches d’appel

Remplacer la section 3 et la section 10 de la fiche d’appel par cette information :

Une **autoformation en ligne** est disponible pour les personnes qui travailleront comme scrutateur ou secrétaire le jour du scrutin ou comme membre de la table de vérification de l’identité des électeurs.

Il s’agit d’une formation en ligne qui est suivie d’un questionnaire de vérification des acquis.

BVO : La durée totale de la formation est d’environ **3 heures**.

TVI : La durée totale de la formation est d’environ **1 heure 30 minutes**.

La formation se présente sous la forme d’une page web dans laquelle vous serez invité à visionner une **série de capsules interactive**.

* **Êtes-vous à l’aise** de suivre une formation en ligne?
* Avez-vous **accès à un ordinateur ou une tablette**?

N.B. Nous ne recommandons pas de suivre la formation sur un téléphone cellulaire.

**Si** la personne n’est **pas à l’aise** ou pas en mesure de suivre la formation en ligne, lui **proposer une séance de formation en présentiel**. (Voir le calendrier de formation)

Pour suivre la formation, vous devez obtenir une copie papier de la **Directive** qui sera votre principal outil de travail et document de référence. Il est possible de demander à une autre personne de venir en chercher une copie pour vous. Assurez-vous d’avoir la directive qui correspond à vos fonctions.

Les options pour obtenir votre copie de la Directive sont :

* Au bureau du DS (Adresse)
* Ajouter les autres possibilités

Votre **kilométrage est payé** pour venir chercher la directive. Vous devrez l’indiquer lors que vous ferez l’examen en ligne.

Si vous voulez être rémunéré par dépôt direct, vous pouvez apporter un **spécimen de chèque** lorsque vous viendrez chercher votre Directive. Vous pouvez aussi le transmettre par courriel à la personne responsable de la rémunération à l’adresse FINXXXX@electionsquebec.qc.ca

Après avoir complété l’examen, vous recevrez par courriel une confirmation de réussite.

Nous vous demandons de compléter l’examen dans les x prochains jours. Après cette date, nous communiquerons avec vous pour faire un suivi.

Si vous éprouvez des difficultés avec l’autoformation, vous pouvez communiquer avec nous au (numéro de téléphone).